

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UNE RÉSOLUTION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA25 26 0057 « Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), une résolution autorisant l'agrandissement et l'ajout d'un logement pour le bâtiment situé aux 6370-6376, 6e Avenue »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le 17 avril 2025 par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Cette résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 22 avril 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie le 22 avril 2025, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie* (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 22 avril 2025.

Secrétaire d'arrondissement